

MAIRIE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE



CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Le Conseil municipal se réunira en mairie de Saint-Romain-la-Motte le

11 juillet 2023 à 20h30

(Secrétaire de séance : Pierre Yves LASSAIGNE)

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

À Saint-Romain-La-Motte, le 04/07/2023

Le Maire,
Gilbert VARRIENNE



ORDRE DU JOUR :

- Présentation du cabinet institution et stratégie
- Compte-rendu des décisions prises par le Maire au titre de l'article L.2122-22 du CGCT
- Travaux d'éclairage public impasse de la Vinée
- Approbation de la motion « zéro artificialisation nette » de l'AMRF
- Attribution d'une subvention à la MARPA
- Vote des tarifs des repas de la cantine

Questions diverses

p.s. : En cas d'empêchement, un Conseiller Municipal peut donner procuration à un autre Conseiller Municipal de son choix pour voter en son nom. Un même Conseiller Municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat, toujours révocable.